

## QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

### CONSTRUCTION NEUVE

	Surface	Type
Construction neuve créant une surface plancher et une emprise au sol	Jusqu'à 5 m <sup>2</sup> et hauteur ≤ 12 m	Aucune
	Entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> quelle que soit la hauteur	Déclaration préalable
	Entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> et hauteur > 12m en <b>secteur protégé</b>	Permis de construire
	Plus de 20m <sup>2</sup>	Permis de construire
Construction ne créant pas de surface plancher	Moins de 12m de hauteur	Aucune
	≥ 12m de hauteur	Déclaration préalable

### TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

	Caractéristiques	Type
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant	Ravalement de façade en droit commun	Aucun
	Ravalement de façade en secteurs et espaces protégés, champ visibilité monument historique, périmètres délimités au PLU ou instaurés par délibération de Conseil Municipal (ou un organe délibérant EPCI compétent en PLU)	Déclaration préalable
	Modifications des abords	Aucune
	Travaux d'entretien, réparations ordinaires, modification de toitures (tuiles, velux, châssis, panneaux photovoltaïques)	Déclaration préalable
Travaux sur construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher et une emprise au sol <u>en zone U et AU</u>	Moins de 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Entre 20m <sup>2</sup> et 40m <sup>2</sup> et surface totale de plancher ≤ 150 m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Entre 20m <sup>2</sup> et 40m <sup>2</sup> et surface totale de plancher > 150m <sup>2</sup>	Permis de construire <b>(Cas de recours obligatoire à un architecte)</b>
Travaux sur construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher et une emprise au sol <u>hors zone U</u>	Moins de 20m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Au-delà de 20m <sup>2</sup>	Permis de construire

<p>Changement de destination d'un bâtiment existant entre les différentes destinations définies comme suit :</p> <p><b>Communes couvertes par un PLU ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016</b> (habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole, entrepôt)</p> <p><b>Communes couvertes par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune couverte par un PLU approuvé depuis le 1er janvier 2016</b> (habitation, équipements d'intérêt collectif et services publics, commerce et activité de service, autres activités des secteurs secondaire et tertiaire, exploitation agricole et forestière)</p>	<p>Pas de travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade</p>	<p>Déclaration préalable</p>
	<p>Travaux modifiant les structures porteuses ou la façade</p>	<p>Permis de construire</p>

#### DEMOLITIONS

	Caractéristiques	Type
<p>Travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie :</p>	<p>D'une construction située dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir</p>	<p>Permis de construire NB : si votre demande de permis de construire, de permis d'aménager ou de déclaration préalable porte également sur une démolition nécessaire au projet, la demande de permis de construire, de permis d'aménager ou de déclaration préalable peut valoir demande de permis de démolir.</p>
	<p>D'une construction située dans un secteur sauvegardé ou périmètre de restauration immobilière, site inscrit ou classé</p>	
	<p>D'une construction inscrite au titre des monuments historiques</p>	
	<p>D'une construction située dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une ZPPAUP (Zone protection patrimoine architectural urbain et paysager) ou dans une AVAP (aire mise en valeur architecture et patrimoine)</p>	
	<p>D'une construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifiée comme devant être protégée par un Plan Local d'Urbanisme</li> <li>- Située dans un périmètre délimité par le plan</li> <li>- Dans une commune non dotée d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, identifiée par délibération en Conseil Municipal comme constituant un élément de patrimoine ou de paysage à protéger ou à mettre en valeur.</li> </ul>	

Démolitions couvertes par le secret de défense nationale	Aucune
Démolitions effectuées en application du Code de la Construction et de l'habitation sur un bâtiment menaçant ruine ou insalubre	
Démolitions effectuées en application d'une décision de justice devenue définitive	
Démolitions de bâtiments frappés de servitude de reculement en exécution de plans d'alignement	
Démolitions de lignes électriques et de canalisation	

#### AUTRES CONSTRUCTIONS OU INSTALLATIONS

	Caractéristiques	Type
Piscines	Bassin $\leq 10\text{m}^2$	Aucune
	Bassin $> 10\text{m}^2$ et $\leq 100\text{m}^2$ non couvert ou avec une couverture $\leq 1.80\text{m}$ de hauteur	Déclaration préalable
	Bassin $> 100\text{m}^2$ ou avec couverture $> 1.80\text{m}$ de hauteur	Permis de construire
Châssis et serres de production	Hauteur $\leq 1.80\text{m}$	Aucune
	Hauteur entre $1.80\text{m}$ et $4\text{m}$ et surface $\leq 2000\text{m}^2$	Déclaration préalable
	Hauteur $> 4\text{m}$ ou hauteur de plus de $1.80\text{m}$ et surface $> 2000\text{m}^2$	Permis de construire
Plateformes agricoles en droit commun		Aucune
Plateformes agricoles en secteur sauvegardé ou site classé		Déclaration préalable
Fosses agricoles en droit commun	Surface $\leq 10\text{m}^2$	Aucune
Fosses agricoles en droit commun	Surface $> 10\text{m}^2$ et $\leq 100\text{m}^2$	Déclaration préalable
Fosses agricoles en secteur sauvegardé ou site classé	Quelle que soit la surface	Déclaration préalable

## AMENAGEMENTS

	Caractéristiques	Type
Aires publiques de stationnement (+ dépôts de véhicules garages collectifs de caravanes)	Moins de 10 places	Aucune
	Entre 10 et 49 places	Déclaration préalable
	50 places et +	Permis d'aménager
Affouillements, remblaiements	Prévus par un permis de construire	Aucune
	Moins de 2m de haut ou moins de 100m <sup>2</sup>	Aucune
	Plus de 2m de haut ou de profondeur et plus de 100m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
	Plus de 2m de haut ou de profondeur et à partir de 2 hectares	Permis d'aménager
Coupage et abattage d'arbres	Dans les espaces boisés classés	Déclaration préalable
Lotissement	Division <b>sans création</b> de voies ou d'équipements et d'espaces communs	Déclaration préalable
	Division <b>avec création</b> de voies ou d'équipements et d'espaces communs	Permis d'aménager

Création ou agrandissement d'un terrain de camping	Moins de 20 personnes ou de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles	Déclaration préalable
	Plus de 20 personnes ou de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles, augmentation du nombre de places de 10%, modification de la végétation	Permis d'aménager
Installation d'une caravane	Stationnement sur le terrain de la résidence du propriétaire	Aucune
	Stationnement sur terrain autre moins de 3 mois	Aucune
	Stationnement sur terrain autre plus de 3 mois consécutifs ou non	Déclaration préalable
	Installation fixe sur le terrain	Permis de construire
Parcs résidentiels de loisirs	Création ou agrandissement	Permis d'aménager
Pars d'attractions ou aires de jeux et de sport	Motorisé	Permis d'aménager
	Plus de 2 hectares	Permis d'aménager
	Un golf > 25 hectares	Permis d'aménager
Construction, Aménagement ou Modification d'un ERP (Etablissement Recevant du Public, conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application du Code de la Construction et de l'habitat)	Projet soumis à PC ou PA	Dossier spécifique ERP dans le PC ou le PA
	Projet non soumis à PC ni PA	Autorisation de travaux (AT)